

Mars 2015 – numéro 5

Bonjour à tous, vous avez entre les mains le cinquième numéro des élus au CHSCT de la Haute-Garonne. Ce petit journal fait le point des comptes rendus de séances, des brèves sur la santé au travail et de l'actualité revendicative en matière d'hygiène et de sécurité.

Les élus du 31

Déclaration liminaire

Les élections professionnelles du 4 décembre 2014 ont déterminé une nouvelle représentativité syndicale dont résulte celle présente à cette première réunion du CHSCT. Les représentants CGT, toujours au nombre de 3 (et 3 suppléants) seront représentatifs des administrations financières du périmètre du CHSCT : Finances Publiques, Douanes et INSEE.

Selon nous, le rôle du CHSCT ne doit pas se limiter à la simple action de financement comme le souhaiteraient les administrations financières. Nous ferons le choix d'être à tout moment force de proposition sur des actions nécessaires à l'amélioration des conditions de travail des personnels.



Sur un plan national, une négociation interprofessionnelle sur le dialogue social a eu lieu avec les organisations représentatives des salariés et du patronat. L'offensive de ce dernier est sans précédent, notamment en matière de seuils sociaux (nombre de salariés déclenchant l'obligation légale de mise en place par l'employeur du CHSCT, du CE...). La CGT sera intraitable sur le respect des seuils actuels obligeant la création d'instances de dialogue social (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT). Les bonimenteurs qui expliquent que ces seuils sont un frein à l'embauche dans les entreprises feraient bien de jeter un coup d'œil sur un pays qu'ils citent souvent en exemple : l'Allemagne ... Selon nous, il ne saurait être question d'inscrire dans la loi ce que le patronat n'a pas obtenu dans le cadre

de la négociation. Il faut sortir de la posture où le dialogue social, la représentation collective ou la présence syndicale ne sont considérés que comme un frein à l'activité des entreprises et administrations.

La CGT Finances Publiques 31 a adressé au Directeur Régional le 4 février 2015, une lettre ouverte dénonçant les conditions de mise en œuvre de la fermeture au public des SIP et Trésoreries du département. Aux questions concernant l'organisation du vote, les résultats de ce vote, l'impact sur les collègues hors équipe d'accueil, la prime accueil ..., pas l'embryon d'une réponse.

Sur la réduction autoritaire des horaires d'accueil, la démocratie et la réglementation ont été largement bafouées. Malgré une pétition signée par 800 collègues pour le refus des nouveaux horaires, malgré le vœu voté par le conseil municipal de Toulouse contre ces modifications, malgré la réglementation en place en matière d'hygiène, de sécurité et de condition de travail que nous avons évoqué lors du comité technique sur le sujet, le Directeur Régional a fait le choix du passage en force. Malgré un report de la mise en place au 1^{er} mars 2015, nous pouvons constater qu'il méprise allègrement une réglementation qu'en tant que chef de service, il a la responsabilité de faire appliquer. Nous reviendrons lors des débats sur les points de droit qui nous semblent justifier l'obligation de consultation de notre instance sur ce sujet.

Dans la même approche du « dialogue social » l'intersyndicale nationale des Douanes a dénoncé dans une lettre ouverte aux Ministres Sapin et Eckert la suppression annoncée à l'horizon 2019 de 121 emplois. **Le Plan Stratégique Douanier sur l'inter-région de Lille qualifie dans son document (confidentiel mais qui a « fuité ») d'analyse de la situation certains agents « d'inemployables »**. C'est sûrement une volonté affirmée de lutter contre les risques psychosociaux (RPS) qui a motivé l'emploi d'un tel terme. C'est également pour éviter ceci que le DRFIP 31 se refuse toujours de communiquer aux personnels le projet de « Démarche Stratégique » pour notre département, avec l'objectif probable de ne pas trop tôt les exposer aux RPS ...

Un point à l'ordre du jour prévoit une nouvelle centralisation de missions douanières sur le bureau de Toulouse Portet. Après la TGAP et les céréales en 2010, les bureaux des douanes des 7 départements restants se voient encore une fois délestés par des missions de gestion et de contrôle. Malgré les fausses promesses de l'administration sur de nouvelles missions remplaçantes, ce projet devrait impacter fortement l'avenir professionnel de ces agents.

Notre approche de ce nouveau mandat du CHSCT en Haute-Garonne est résumé par cet extrait d'un arrêt de la chambre sociale de la Cour de Cassation qui résume notre vision de ce devra être le rôle de notre CHSCT au cours de ce mandat : la prévention primaire issue de la réflexion en amont sur le travail réel.

« La consultation du CHSCT est la première démarche à engager car elle «constitue une mesure destinée à la protection de la sécurité et de la santé des salariés en permettant à cet organisme de s'assurer, au besoin par recours à l'avis d'un expert, que l'organisation projetée n'est pas de nature à compromettre la santé des travailleurs concernés ; que dès lors, l'employeur qui met en œuvre une telle réorganisation sans avoir mis le CHSCT à même de s'assurer utilement, au besoin par recours à une expertise, de l'innocuité de cette organisation nouvelle manque à son obligation de sécurité et se rend l'auteur d'un trouble manifestement illicite». Cass.soc. 25 septembre 2013, n° 12-21.747 »



L'ensemble des mesures qui frappent les administrations financières sont les conséquences des politiques mises en œuvre par les gouvernements qui se succèdent.

Aujourd'hui, la politique du gouvernement qui trouve son incarnation dans le «pacte de responsabilité», la rigueur budgétaire, la réforme territoriale, nombre de dispositions du projet de loi libérale «Macron» ainsi que dans plusieurs décisions des pouvoirs publics et du patronat, aggrave la situation des salarié(e)s, des retraité(e)s et des chômeurs(SES).

Que revendiquent la CGT et les autres organisations ?

Il faut combattre et réduire le chômage, permettre la création d'emplois, en changeant de politique économique. Préserver les droits et tous les régimes sociaux, garantir et promouvoir le service public, augmenter les salaires (secteurs public et privé), les retraites, les pensions et les minima sociaux, constituent des priorités sociales, de surcroît en période de crise.

Comment faire pour aboutir sur ces revendications ?

Agir tous ensemble ! C'est le sens de cet appel à la grève permettre aux salariés du privé aux agents de la fonction publique d'intervenir ensemble pour peser sur les choix gouvernementaux et permettre aux autres choix portés par les organisations syndicales d'être entendus.

Pourquoi suis-je concerné aux Finances ?

Parce que les administrations financières sont bien victimes de cette politique : des dizaines de milliers emplois supprimés, des vacances d'emplois par milliers également, des plans de restructuration à venir qui mettront à mal l'ensemble des Directions, les implantations, les missions de notre administration.... Et donc conduira à une dégradation du service public pour l'ensemble des citoyens !

Parce que, personnellement, chaque agent est victime de cette politique : absence de revalorisation du point d'indice depuis 5 ans, diminution drastique des plans de promotions et donc des possibilités d'évolution de chacun.

Parce que si cette politique se poursuit: la réduction du réseau diminuera de façon importante les possibilités d'affectations et entraînera des mutations d'office; l'imposition du RIFSEEP (rémunération individualisée, remplaçant la Prime de Fonction et de Résultat (PFR)) pour tous conduira à un régime indemnitaire modulé au mérite et à la bonne volonté du chef de service.

ALORS, LE 9 AVRIL, TOUS EN GRÈVE ET DANS LES MANIFESTATIONS RÉUNISSANT L'ENSEMBLE DES SALARIÉS !

Contre les politiques d'austérité et la liquidation des services publics ;

Pour l'abandon du pacte de responsabilité et l'arrêt de la démarche stratégique ;

Pour le retrait du projet de loi Macron : outil de destruction des droits des salariés et du Code du Travail ;

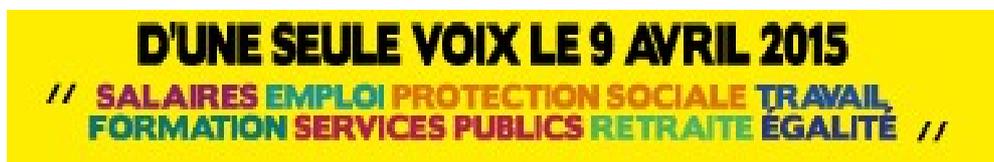
Pour le déblocage du point d'indice et l'augmentation des salaires ;

Contre tout recul sur nos règles de gestion et nos droits statutaires ;

Pour l'arrêt des suppressions d'emplois et des licenciements ;

Pour le comblement des postes vacants, la création des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et à de bonnes conditions de vie au travail.

La CGT Finances 31 appelle l'ensemble des agents à être en grève le 9 avril et à participer massivement aux initiatives interprofessionnelles. Elle travaillera dans l'unité la plus large à créer les conditions de la réussite de cette journée.



POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Modification de l'organisation fonctionnelle du bureau des Douanes de Portet

L'administration des Douanes a présenté pour information le projet de transfert de missions de gestion et de contrôle de la fiscalité énergétique du bureau d'Auch vers le bureau de Portet.

L'administration des Douanes ne considère pas que ce soit un projet important : 2,7 ETPT sont concernés et il n'y a pas, selon son représentant, de modification importante des conditions de travail. En effet, pour la DI de Bordeaux ce projet n'est pas important dans le sens où elle estime que cela n'impactera pas les agents et leurs conditions de travail. Tellement secondaire pour elle qu'elle avait fait de ce dossier son 10^{ème} point à l'ordre du jour !

Deux experts étaient convoqués par les organisations syndicales : la responsable du bureau de Portet qui gère toute la Haute Garonne et le contrôle des dépôts pétroliers de Total et de Esso sur Toulouse et un agent du bureau de Auch. Ce bureau (ex dédouanement) s'occupe de la fiscalité d'environ 100 opérateurs sur le Gers, ainsi que des petites entreprises qui utilisent quelques litres de pétrole lampant pour nettoyer leurs machines. Le métier est technique juridiquement et nécessite une présence sur le terrain. La formation est longue.

Le projet ne précise aucun calendrier. Aucune organisation n'est présentée alors que la nouvelle organisation étend le périmètre de travail à la région Midi Pyrénées. L'analyse doit être poussée sur l'organisation du travail car au-delà des 2,7 ETPT, il y a des femmes et hommes dont le travail sera profondément modifié.

Sur la menace de fermetures des petits bureaux de Douanes, le Directeur Régional a affirmé « **nous avons besoin d'un ancrage territorial pour assurer la pérennité de la mission douanière. Puisse notre ministre de tutelle l'entendre !** »

CGT : les collègues des 9 bureaux concernés se posent légitimement la question de savoir si en plus de la gestion, le contrôle est susceptible de partir. La taxe à l'essieu sera gérée à Metz. Quelle est la lisibilité des projets de l'administration douanière.

Concernant le peu d'éléments relevés sur la fiche d'impact, après de multiples interventions de la part des représentants du personnel, voici quelques informations fournies par le représentant de l'administration des douanes :

- Le bureau de Portet s'occupera à terme de la partie gestion et du pilotage des contrôles
- Dans un premier temps, des contrôles de proximité seront possibles (jusqu'à quand ?). Un maillage territorial semble être le choix du DI jusqu'au terme du PSD, c'est à dire 2020 !
- Le SRE sera chargé des plus grosses enquêtes
- La centralisation devrait débuter en 2016 mais à confirmer (si le PSD veut aller plus vite..)
- Des emplois seront prévus (à hauteur de 6 agents) sur le bureau centralisateur

Il n'y a pas de calendrier bien précis mais nous voyons ceci pour l'année prochaine. Les moyens effectifs seront pris sur le bureau d'aujourd'hui. Les périmètres fonctionnels ne sont pas fixés non plus. Un autre élément important est également la taxe à l'essieu. Si nous mettons en place cette structure, elle aura les moyens pour travailler.

Solidaires : ceci modifie l'organisation de 9 bureaux de Douanes et constitue donc un projet important.

L'inspecteur Santé et Sécurité au Travail (ISST) : « *cette réorganisation est un changement de la manière de travailler, les transferts de mission donnent un relief un peu différent d'une simple réorganisation. Mon rôle est d'essayer de rapprocher les positions. Sur les RPS, la jurisprudence est constante. L'incertitude de l'avenir est un de ces éléments générateur du RPS. On peut avoir une focale sur ce thème auprès des agents qui perdent les missions et ceux qui la reçoivent* ».

Le médecin de prévention : « *en ce début d'année, j'ai déjà entendu plusieurs agents s'exprimer sur cette inquiétude de l'avenir. Je pense que nous pourrions entendre au niveau médical les agents concernés qui le souhaitent.* »

L'administration empile les petites réorganisations qui au final, usent l'ensemble des agents par l'incertitude qu'elle crée.



Les organisations syndicales ont voté une délibération unitaire contre ce projet, dénonçant le fait que l'administration douanière ne consulte pas le CHSCT, en rappelant la jurisprudence du Conseil d'Etat qui relève que la notion d'importance de projet qui n'est pas en lien avec le nombre d'agents impactés. Cette délibération entérine également la création d'une commission d'enquête du CHSCT chargée d'étudier l'impact de cette restructuration sur les personnels, notamment en matière de risques psycho-sociaux.

Mise aux normes incendie de la DIRCOFI :

La DIRCOFI a sollicité l'avis du CHSCT pour obtenir une dérogation réglementaire concernant la sécurité incendie d'une cage d'escalier. **L'avis rendu a été favorable à l'unanimité, car la démarche a été correctement menée.** Nous veillerons à ce que cette dérogation soit suivie des mesures préconisées par l'inspecteur Santé et sécurité au travail.

Horaires d'ouverture aux Finances Publiques

La DRFiP 31, par la voix de son représentant, a rappelé l'historique du projet ayant abouti à la modification des horaires d'ouverture des postes et services au 1^{er} mars 2015. En matière de communication, les horaires ont été modifiés sur le site internet www.impot.gouv.fr. Un article a été publié par la Dépêche mais il était incomplet. Concernant la mise à jour des serveurs vocaux interactifs, la Direction a reconnu avoir du retard, le spécialiste téléphonie étant en congé et l'entreprise adéquate n'ayant pas été en mesure d'intervenir. Ils espèrent une intervention de cette société la semaine suivante. Heureusement que le changement horaire ne s'est pas fait au 1^{er} janvier !!! Les collègues qui entendront des remarques désobligeantes au téléphone ou au guichet sauront qui remercier ...

M'ACCUSER DE NE PAS RESPECTER
LE DIALOGUE SOCIAL ALORS QUE J'AI
DIT BONJOUR!



La DRFiP 31 considère que le changement des horaires d'ouverture ne modifie pas l'organisation du travail de manière significative, donc ne nécessite pas l'avis du CHSCT. La CGT a tenu à rappeler le contexte du Comité technique local du 9 décembre 2014, au terme duquel la DRFiP 31 a décidé le report de l'entrée en vigueur de cette mesure au 1^{er} mars 2015, sans pour autant mettre à profit ces deux mois supplémentaires pour répondre aux interrogations des personnels. **La CGT a remis les copies des pétitions au Président du CHSCT, restées sans réponse à ce jour, notamment en ce qui concerne l'exigence d'un bilan contradictoire sur l'accueil et une étude d'impact des fermetures de l'accueil physique sur les autres formes d'accueil (téléphone, mails, courrier).** La CGT considère que des répercussions sont inévitables sur d'autres services, SIP gestion et SIE notamment. La fiche d'impact présentée

par la DRFiP 31 indique que le quotidien des agents ne sera aucunement impacté par les fermetures.

La CGT a exigé que le CHSCT émette un avis motivé sur cette décision. A l'unanimité, les organisations syndicales ont voté contre ce projet. Enfin, la DRFiP 31 a rappelé qu'une clause de revoyure avait été actée sur ce sujet ; une étude d'impact dans l'année et la réunion d'un groupe de travail sur le téléphone seront programmés.

Dépenses : Service Facturier (SFACT)

Lors du précédent CHSCT, la DRFiP 31 s'était engagée à porter à la connaissance des organisations syndicales des éléments supplémentaires concernant l'installation du SFACT, notamment la superficie de bureau par agent et l'avis du médecin de prévention sur cet aménagement.

Les collègues ont rencontré des difficultés applicatives : déploiement de la nouvelle application technique dans Chorus. Ces difficultés présentes jusqu'à fin 2014. La fin de gestion s'est passée correctement pour les équipes selon la responsable de la division Dépenses.

Nous sommes dans un constat partagé cette fois ci concernant la fiche d'impact, mais malheureusement, tout est en place mais pas selon les préconisations que nous portons en matière de conditions de travail. Le DRFiP ne respecte pas son obligation de résultat en matière de sécurité et de santé de son personnel. Nous sommes face à une montée en charge jusqu'à 2017 et nous proposons qu'il y ait une enquête du CHSCT concernant ce service, conformément aux préconisations de la note d'orientation du CHSCT pour 2015. Nous demandons qu'y soient associés le médecin (obligatoire) et l'ISST.

Nous avons noté lors de nos visites du service des problèmes de manutention réguliers : 18 tonnes de papier sont manipulés chaque année. L'enquête doit porter sur cet aspect-là. Le processus de dématérialisation doit également être analysé (traitement des anomalies de dématérialisation par l'usine de scannage). La question du travail sur double écran est en cours d'enquête au CHSCT ministériel. Le positionnement des écrans par rapport aux fenêtres est à revoir dans certains bureaux.

Nous souhaitons que l'enquête soit élargie au Centre de services partagé (CSP). Il existe également un problème de superficie par agent (moins de 8m2 / agents)

Les organisations CGT et FO se sont prononcées contre ce projet, car l'avis du médecin de prévention et de l'ISST n'a pas été donné, comme s'y était engagée la DRFIP – **Solidaires s'est prononcé pour ce projet**, considérant que des avancées ont eu lieu et qu'une visite de site est programmée.



Questions diverses :

Demande sur la possibilité d'un local « détente » à la DRFIP Place Occitane : pas d'obligation légale selon l'ISST. Mais selon lui, si l'existence d'un tel local peut permettre une amélioration de la sécurité électrique en éliminant les branchements « sauvages » de cafetières et autres, pourquoi ne pas l'étudier.

SIP de Colomiers : notre délégation a signalé que le portail d'entrée du parking ne fonctionne pas depuis une semaine (la Direction nous dit avoir été informée la veille). De plus depuis la veille précisément, la porte d'entrée du personnel est hors service. Le responsable de la logistique nous a répondu que son service allait gérer ces deux incidents au plus vite. Une bonne nouvelle concernant le chauffage du SIP : le BOP 309 prévoit pour 2015 une enveloppe de 187 000 euros pour le changement des ventilo-convecteurs. Il faudra veiller à la réalisation de l'opération avant l'hiver prochain.

Un groupe de travail est prévu concernant l'analyse des accidents du travail le 14 avril 2015 au matin. L'après-midi, une délégation du CHSCT se rendra sur le site de la Trésorerie du CHU de Toulouse.



Amiante : la CGT a proposé de faire le point à l'occasion d'un CHS-CT de l'année, à partir d'un bilan établi par les directions. Depuis 2013, où en est-on de la mise à jour de l'ensemble des bâtiments? Où en est-on pour les locaux dont l'Etat n'est pas propriétaire? Pour les sites où est avérée la présence de matériaux amiantés en état de conservation dégradée, quelles mesures sont prévues et à quelles dates? Où en est-on des visites par le médecin ?

Vos représentants CGT au CHSCT :

Patricia (INSEE) Olivier BALZER, David CAPUS (Douanes),

Alain PRANDO, Dominique FICHTEN, Jean-Marc SERVEL (DGFIP)

N'hésitez pas à les contacter pour toutes questions relatives à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail

